



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4097

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Géoréférencement des réseaux électriques souterrains sensibles pour la signalisation lumineuse tricolore sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

**Présents** : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

**Absents excusés** : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme Iehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

**Absents non excusés** : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

**Conseil du 20 janvier 2020****Délibération n° 2020-4097**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Géoréférencement des réseaux électriques souterrains sensibles pour la signalisation lumineuse tricolore sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Les exigences en matière de réglementation de déclaration de travaux - demande d'intention de commencement de travaux (DT-DICT), procédure préalable des maîtres d'ouvrages et des entreprises de déclaration de travaux pour connaître les réseaux enterrés et prendre les précautions nécessaires à chaque début de chantier, ont évolué.

Les réseaux enterrés de gestion de la signalisation tricolore sont dorénavant classés "sensibles" et nécessitent donc un relevé en classe A (+/- 50 cm dans les 3 dimensions), ce qui n'était pas le cas jusque-là (classe B : +/- 1,50 m). Au-delà de gérer les feux au niveau des 1 680 carrefours et 130 sites bornés, ce réseau est aussi celui qui connecte les carrefours entre eux, aux capteurs de trafic et au PC CRITER de supervision : c'est le maillon "infrastructure de contrôle-commande et collecte de données" des applications de mobilité intelligente (PC CRITER, projet OPTIMOD, OPTICITIES, TIMELY, etc.).

La Métropole, étant compétente en matière de signalisation tricolore, est donc soumise au respect de cette réglementation.

**II - Projet**

Les réseaux de signalisation lumineuse tricolore (SLT) sont considérés comme des réseaux sensibles et à ce titre la collectivité doit fournir des plans avec une classe de précision élevée pour minimiser les risques lors des interventions de travaux sur ces réseaux et ceux à proximité.

La responsabilité juridique et financière de la Métropole est engagée dès lors que le géoréférencement n'est pas correct.

L'ensemble du patrimoine de feux doit faire l'objet d'un inventaire de données réseaux permettant la création d'un patrimoine de plans complet et à jour.

La Métropole disposera ainsi de données de patrimoine de plans à jour.

Un montant de 80 000 € a été affecté en 2019 sur la section de fonctionnement pour permettre de tester la méthode qui sera déployée à partir de 2020 à grande échelle sur l'ensemble du territoire.

Une 1<sup>ère</sup> affectation budgétaire en section de fonctionnement a permis de tester la méthode à mettre en œuvre sur un périmètre géographique réduit de la Métropole, permettant ainsi de mieux calibrer le cadre d'achat financier et de déployer ensuite cette méthode sur l'ensemble du territoire.

### III - Calendrier

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la réglementation impose le repérage complet des réseaux électriques sensibles concernant la SLT ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le géoréférencement des réseaux électriques souterrains sensibles pour la SLT sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

**2° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de la voirie pour un montant de 1 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal selon l'échéancier suivant :

- 750 000 € TTC en 2020,
- 700 000 € TTC en 2021,
- 50 000 € TTC en 2022,

sur l'opération n° 09PO5444.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.**